



## Convention relative au financement de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo

Année 2023

Entre

**Guingamp-Paimpol Agglomération**

et

**Communauté de Communes du Kreiz-Breizh**

---

Convention entre les soussignés ci-après désignés :

- **Guingamp-Paimpol Agglomération,**  
représentée par son président, Monsieur Vincent LE MEAUX, dûment habilité par délibération du Bureau Communautaire du 14 mars 2023  

d'une part,

et
- **Communauté de Communes du Kreiz-Breizh,**  
représentée par sa présidente, Madame Sandra LE NOUVEL , dûment habilitée par délibération du Conseil Communautaire du .....

d'autre part,

## PREAMBULE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Argoat-Trégor-Goëlo est l'outil local de planification de la politique de l'eau sur un territoire hydrographique composé de plusieurs bassins versants. Le SAGE comporte un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et un règlement. **Il est en phase de mise en œuvre depuis son approbation par arrêté préfectoral le 21 avril 2017.**

### 1. Le territoire du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo couvre un territoire de 1507km<sup>2</sup>.

Il comprend les territoires hydrographiques suivants :

- les bassins versants du *Jaudy*, du *Guindy*, du *Bizien* et des ruisseaux côtiers de *Perros-Guirec* à *Pleubian* (environ 520 km<sup>2</sup>) d'une part,
- et les bassins versants du *Trieux*, du *Leff* et des ruisseaux côtiers de *Pleubian* à *Plouha* (environ 980 km<sup>2</sup>) d'autre part.

5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont concernés par le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo :

- Guingamp-Paimpol Agglomération,
- Lannion-Trégor Communauté,
- Leff Armor Communauté,
- Saint-Brieuc Armor Agglomération
- et la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh ;

ainsi que la commune de l'Île de Bréhat.

110 communes sont concernées par le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo, dont 91 communes incluses totalement dans le périmètre.

La population sur le territoire du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo est évaluée à environ 144 000 habitants.



## 2. Les enjeux du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo est construit autour de 72 dispositions en lien avec 6 grands enjeux :

- Fierté du territoire
- Gouvernance et organisation de la mise en œuvre du SAGE
- Qualité des eaux : qualité bactériologique et qualité physico-chimique et chimique
- Gestion des milieux aquatiques et du bocage
- Gestion quantitative
- Gestion du risque inondation et submersion

Il définit des objectifs généraux et des dispositions d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau, afin de satisfaire à l'objectif de bon état des masses d'eau, introduit par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE)

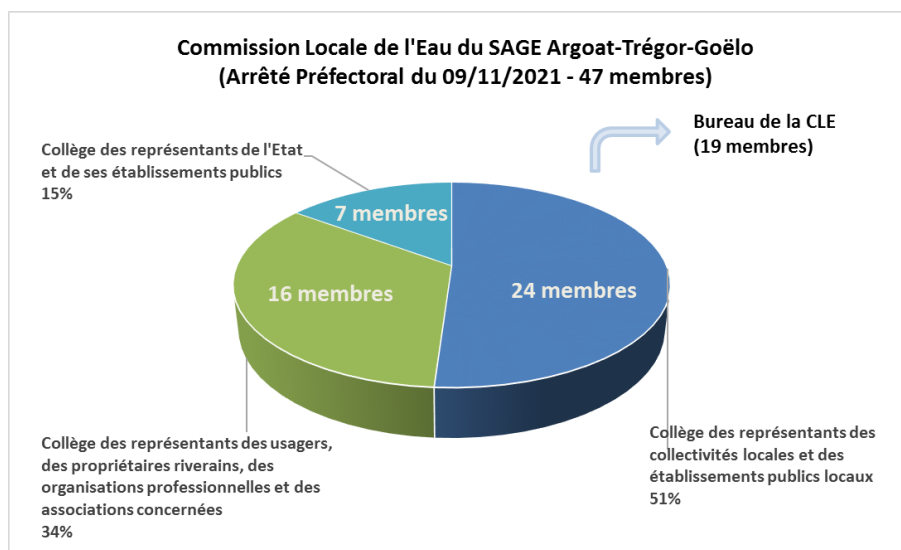
Le règlement du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo contient 5 règles en relation avec l'enjeu de la qualité des eaux, l'enjeu de la gestion des milieux aquatiques et du bocage et l'enjeu de la gestion du risque inondation et submersion.

## 3. Gouvernance du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo : la Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo assure la mise en œuvre du SAGE.

Elle est composée de 47 membres (Arrêté préfectoral du 9 novembre 2021) répartis en 3 collèges et désignés pour une durée de 6 ans : collège des représentants des collectivités locales et établissements publics territoriaux (24 représentants), collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (16 représentants) et collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (7 représentants).

Le Président de la Commission Locale de l'Eau est issu du collège des représentants des collectivités locales et établissements publics territoriaux et élu par ses membres. La Commission Locale de l'Eau a été réinstallée le 29 novembre 2021. A cette occasion, Jean-Pierre GIUNTINI a été élu Président de la CLE, Florence LE SAINT et Eric LE CREURER Vice-Président-es.



#### 4. Portage administratif et financier du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo

Le portage administratif est assuré par Guingamp-Paimpol Agglomération. A ce titre, Guingamp-Paimpol Agglomération assure à la Commission Locale de l'Eau, en lien avec les partenaires financiers, les moyens humains et matériels nécessaires à la bonne mise en œuvre du SAGE. Elle porte juridiquement le budget proposé par la Commission Locale de l'Eau et administrativement les agents de l'équipe d'animation du SAGE.

### **IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

#### **ARTICLE 1 – OBJET de la CONVENTION**

La présente convention a pour objet de formaliser les modalités de participation financière de la **Communauté de Communes du Kreiz-Breizh** à la phase de mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo pour l'année 2023, dont Guingamp-Paimpol Agglomération est la structure porteuse.

#### **ARTICLE 2 – OBJECTIFS ET CONTENU DE L'OPERATION**

Le budget prévisionnel 2023 pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo est présenté en annexe 1 de cette convention. Le détail de l'activité 2022 et de la programmation 2023 pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo est présenté en annexe 2 de cette convention.

Les moyens humains prévus pour 2023 (2 ETP) devront permettre de poursuivre la dynamique de 2022 pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo. L'équipe, ses missions et la quotité de travail sont réparties comme suit :

- Coordinatrice du SAGE (1 ETP) – En charge de l'animation technique et de la coordination de la Commission Locale de l'Eau sur l'ensemble des enjeux du SAGE, de la conduite technique des études, de la communication et de la promotion du SAGE, des relations avec les partenaires, du suivi financier (notamment relations avec les partenaires financiers AELB, CD22 et CRB) ;
- Chargée de mission (0,8 ETP) – En charge plus particulièrement du Tableau de Bord annuel du SAGE et de l'animation de la thématique « qualité des eaux » ;
- Chargé du SIG (mise à disposition par Guingamp-Paimpol Agglomération depuis le 1<sup>er</sup> mars 2018 ; 0,2 ETP depuis 2020) – pour la production du Tableau de Bord, la modification cartographique et la diffusion des inventaires des zones humides, et en appui sur l'analyse des livrables cartographique de l'étude HMUC.

L'année 2023 sera plus particulièrement consacrée à la mise en œuvre des dispositions du PAGD relative à la « Gestion quantitative de la ressource en eau » (cf. Feuille de Route 2020-2025 validée en bureau de CLE le 7 octobre 2019 et au PETR du Pays de Guingamp le 4 novembre 2019), dans la continuité des travaux de l'année 2022. L'équipe d'animation sera particulièrement sollicitée durant les prochaines années pour le suivi de cette étude « Ressources-Besoins » (HMUC) démarrée en octobre 2022.

### **ARTICLE 3 – COUT ET FINANCEMENT DE L'OPERATION**

Le montant total des dépenses prévisionnelles pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo en 2023 s'élève à 300 270 € TTC, réparti ainsi :

- 127 420 € TTC dédiés à l'animation et la communication,
- et 172 850 € TTC dédiés à l'étude « Ressources – besoins » comprenant une analyse Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC).

La part prévisionnelle restant à charge des EPCI et d'Ile de Bréhat, après subventions, est de 60 055 € TTC (20% du budget prévisionnel total), dont 34 570 € TTC dédiés à l'étude « Ressources – besoins ».

(Voir annexe 1)

### **Contribution totale de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh :**

Le montant prévisionnel de la contribution que la **Communauté de Communes du Kreiz-Breizh** versera à Guingamp-Paimpol Agglomération s'élève à **555 € TTC pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 (0,924 % du reste à charge, après subvention), dont 319 € TTC pour la partie « étude ».**

### **ARTICLE 4 – MODALITES de VERSEMENT**

Le versement de la participation financière de la **Communauté de Communes du Kreiz-Breizh** à Guingamp-Paimpol Agglomération sera effectué en 1 fois, à la fin de l'opération sur présentation d'un bilan d'activités technique et financier intégrant les dépenses réelles et les subventions perçues, au plus tard au 1<sup>er</sup> octobre 2024.

### **ARTICLE 5 – DUREE de la CONVENTION**

La présente convention est prévue pour une durée de 12 mois (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023). Elle sera réactualisée chaque année.

Fait en deux exemplaires originaux,

A GUINGAMP, le .....

Le Président  
de Guingamp-Paimpol Agglomération,

Vincent LE MEAUX,

La Présidente  
de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh,

Sandra LE NOUVEL,

## ANNEXE 1 : Budget prévisionnel 2023 pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo



**Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo**  
**BUDGET PREVISIONNEL 2023 - version validée par le bureau de la CLE le 12/12/2022**

	<b>DEPENSES PREVISIONNELLES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>ANIMATION</b>	
salaires chargés annuels 1 ETP coordination	61 000 €
salaires chargés annuels 0,8 ETP chargée de mission	35 000 €
salaires chargés annuels 0,2 ETP chargés de mission SIG	8 400 €
Charges de structure	10 440 €
Frais de mission et de carburant	2 000 €
Hébergement et maintenance site Internet	550 €
Prestation prélèvements / qualité	1 000 €
Petits équipements, équipement informatique	680 €
Frais de colloques et séminaires	500 €
Participation APPCB 2022	2 400 €
<b>TOTAL ANIMATION</b>	<b>121 970 €</b>
<b>COMMUNICATION</b>	
Supports de communication / ressources en eau	2 000 €
Supports de communication / Assainissement Collectif	1 800 €
Impression Tableau de Bord 2022	1 500 €
réimpression campagnes pollution bactériologique	150 €
<b>TOTAL COMMUNICATION</b>	<b>5 450 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>127 420 €</b>
<b>ETUDES (investissement)</b>	
<i>Etude Ressources - Besoins dite "HMUC" sur 3 ans</i>	300 000 €
Lot n°1 de janv. à oct. 2023 (démarré en oct. 2022)	112 850 €
Lots n°2 et 3 à démarrer en 2023	60 000 €
<b>TOTAL 2023 INVESTISSEMENT</b>	<b>172 850 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2023</b>	<b>300 270 €</b>

Pour mémoire, répartition du reste à charge après subventions :

Guingamp-Paimpol Agglomération	44,262%
Lannion-Trégor Communauté	30,925%
Leff Armor Communauté	22,330%
Communauté de Communes du Kreiz-Breizh	0,924%
Saint-Brieuc Armor Agglomération	1,315%
Ile de Bréhat	0,245%

	<b>RECETTES PREVISIONNELLES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>SUBVENTIONS ATTENDUES</b>	
<b>ANIMATION (80% de subvention max. soit 97576 €)</b>	
Agence de l'Eau Loire Bretagne (70% d'un forfait)	95 200 €
Département 22 (10% du forfait ou 80% max)	2 376 €
<b>COMMUNICATION</b>	
Agence de l'Eau Loire Bretagne (50%)	2 725 €
Région Bretagne (30%)	1 635 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS ANIMATION &amp; COMMUNICATION</b>	<b>101 936 €</b>
<b>RESTE A CHARGE APRES SUBVENTIONS</b>	<b>25 484 €</b>
<b>CONTRIBUTION EPCI &amp; ILE DE BREHAT</b>	
Guingamp-Paimpol Agglomération	11 280 €
Lannion-Trégor Communauté	7 881 €
Leff Armor Communauté	5 691 €
Communauté de Communes du Kreiz-Breizh	235 €
Saint-Brieuc Armor Agglomération	335 €
Ile de Bréhat	62 €
<b>TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES FONCTIONNEMENT</b>	<b>127 420 €</b>
<b>ETUDES : INVESTISSEMENT</b>	
SUBVENTIONS ATTENDUES pour Etude "Ressources-Besoins" (HMUC) en 2023	
Agence de l'Eau Loire Bretagne (80%)	138 280 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS ETUDES</b>	<b>138 280 €</b>
<b>RESTE A CHARGE APRES SUBVENTIONS</b>	<b>34 570 €</b>
<b>CONTRIBUTION EPCI &amp; ILE DE BREHAT</b>	
Guingamp-Paimpol Agglomération	15 301 €
Lannion-Trégor Communauté	10 691 €
Leff Armor Communauté	7 719 €
Communauté de Communes du Kreiz-Breizh	319 €
Saint-Brieuc Armor Agglomération	455 €
Ile de Bréhat	85 €
<b>TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES ETUDES - INVESTISSEMENT</b>	<b>172 850 €</b>
<b>TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES</b>	<b>300 270 €</b>

Version en date du 14/12/22

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Affiché le

ID : 022-200067981-20230314-DELBU2023\_03\_17-DE

**ANNEXE 2 :**

**Rapport d'activité 2022 – Programmation 2023 du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo validé par le bureau de la CLE  
le 12 décembre 2022**